




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2024-83**

Séance publique du

9 février 2024

**Présidence de Eric CHEVALIER
Adjoint au Maire**

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture |
| Identifiant : 013-211300017-20240209- lmc1250421-DE-1-1 |
| Date de signature : 14/02/2024 |
| Date de réception : mercredi 14 février 2024 |
|  <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p> |

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES - MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DE FRAIS LIÉS À L'EXÉCUTION DE MANDATS SPÉCIAUX POUR UN DÉPLACEMENT EN ARMÉNIE

Le 9 février 2024 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 2 février 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Stéphanie FERNANDEZ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
Attractivité
Direction Attractivité et Coopération
Internationale

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FÉVRIER 2024

Nomenclature : 9.1

Autres domaines de compétences des communes

RAPPORTEUR : Madame Stéphanie FERNANDEZ

**Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL**

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES - MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DE
FRAIS LIÉS À L'EXÉCUTION DE MANDATS SPÉCIAUX POUR UN DÉPLACEMENT EN
ARMÉNIE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Prenant en considération la situation particulièrement préoccupante dans laquelle se trouve la République d'Arménie, la dissolution de l'Artsakh depuis le 1^{er} janvier 2024 impose une urgence d'action et de solidarité de la part de notre ville.

Aix-en-Provence se doit de témoigner son soutien indéfectible au peuple arménien et de manifester son engagement militant envers les valeurs de paix, de droits de l'homme et de justice dans cette région.

Le Conseil Municipal a souhaité donner des mandats spéciaux à Madame Sophie JOISSAINS, Maire d'Aix-en-Provence, à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Adjointe au Maire déléguée aux Relations Internationales, à un Conseiller Municipal du groupe politique « Aix au Cœur », à un Conseiller Municipal du groupe politique « Aix en Partage » ainsi qu'à Monsieur Roland VARTANIAN, Président du Hay's Club, pour représenter la Ville d'Aix-en-Provence lors du déplacement en Arménie prévu au premier semestre 2024.

Les déplacements seront réalisés en avion. La prise en charge des différents billets se fera par paiement direct de la Ville d'Aix-en-Provence.

Les remboursements des frais de repas et de nuitées ainsi que des frais divers supplémentaires – taxis, interprétariat, télécommunications, internet, parking, invitations de partenaires – contractés dans le cadre de l'exécution des mandats spéciaux par Madame Sophie JOISSAINS, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, un Conseiller Municipal du groupe politique « Aix au Cœur », un Conseiller Municipal du groupe politique « Aix en Partage » et Monsieur Roland VARTANIAN, se fera sur présentation d'un état de frais détaillé et nominatif accompagné des justificatifs de dépenses.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collèges, de bien vouloir :

- **APPROUVER** ces modalités de remboursement de frais dans le cadre de l'exécution des mandats spéciaux donnés à Madame Sophie JOISSAINS, Maire d'Aix-en-Provence, à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Adjointe au Maire déléguée aux Relations Internationales, à un Conseiller Municipal du groupe politique « Aix au Cœur », à un Conseiller Municipal du groupe politique « Aix en Partage » ainsi qu'à Monsieur Roland VARTANIAN, Président du Hay's Club, pour représenter la Ville d'Aix-en-Provence lors du déplacement en Arménie prévu au premier semestre 2024 ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'adjoint délégué, à signer les documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'adjoint délégué, à signer les documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision.

DL.2024-83 - RELATIONS INTERNATIONALES - MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DE FRAIS LIÉS À L'EXÉCUTION DE MANDATS SPÉCIAUX POUR UN DÉPLACEMENT EN ARMÉNIE-

| | |
|-------------------------|------|
| Présents et représentés | : 55 |
| Présents | : 41 |
| Abstentions | : 0 |
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 55 |
| Pour | : 55 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

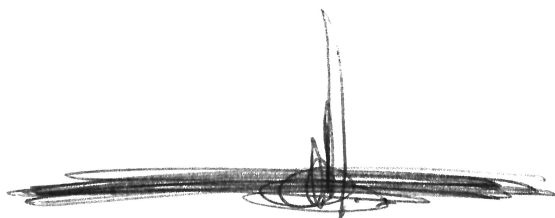
NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,
Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 14 février 2024
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

¹ « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le

